
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 27 février 2025 à 12 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Mme Sonia Vibert, Directrice d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et bureau de projets
Mme Sherline Elien, Secrétaire recherchiste

ABSENCE :

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 12 h.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus débute à 12 h 02 et se termine à 12 h 04.

CA25 16 0042

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du
27 février 2025, à 12 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 27 février 2025, à 12 h tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions des citoyens

AUCUNE QUESTION EN LIGNE ET EN PRÉSENTIEL.

CA25 16 0043

Accorder un contrat à RIOPEL + ASSOCIÉS, ARCHITECTES (RIOPEL DION ST-MARTIN INC.), pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage et architecture de bâtiment afin de procéder à la réfection du chalet du parc Pratt et du terrain adjacent - Dépense totale de 296 523,98 \$, taxes incluses (contrat : 205 673,03 \$ + contingences : 30 850,95 \$ + incidences : 60 000 \$) - Appel d'offres public 2474-AOP-SP01 - 4 soumissionnaires / Dépense provenant du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) de la Ville de Montréal

ATTENDU QUE le chalet a subi des rénovations ces dernières années et que les travaux de rénovation du chalet au parc Pratt réalisés en Phase 1 (UN) sont sur le point de se terminer;

ATTENDU QU'avant la réouverture du chalet à la population, l'arrondissement d'Outremont désire, pour la Phase 2 (DEUX), retenir les services d'une firme pluridisciplinaire (architecture, architecture de paysage et les divers corps du génie) afin de réaliser les plans et devis ainsi que la gestion et surveillance des travaux pour le réaménagement des abords du chalet et la rénovation de ce dernier;

ATTENDU QUE l'arrondissement Outremont a sollicité le marché via un processus d'appel d'offres public afin de procéder à la réfection du chalet du parc Pratt et du terrain adjacent;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245391004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER un contrat à la firme RIOPEL + ASSOCIÉS, ARCHITECTES (RIOPEL DION ST-MARTIN INC.), pour l'acquisition de services professionnels en architecture de paysage et architecture de bâtiment afin de procéder à la réfection du chalet du parc Pratt et du terrain adjacent suite à l'appel d'offres publique 2475-AOP-SP-01 (4 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense au montant de 205 673,03 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat de réaménagement du chalet Pratt et de ses environs;

D'AUTORISER une dépense de 30 850,95 \$ incluant les taxes, à titre de budget de contingences (15%);

D'AUTORISER une dépense de 60 000,00 \$, incluant les taxes, à titre de budget des incidences;

D'AUTORISER une dépense totale de 296 523,98 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et le budget des incidences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront financées par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) de la Ville de Montréal.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1245391004

Levée de la séance

LEVÉE DE LA SÉANCE À 12 H 06.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} avril 2025.